

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où le projet d'offre ne serait pas autorisé.

**COMMUNIQUE DU 6 FEVRIER 2024
RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ CHARGEURS**

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LES SOCIÉTÉS



et



AGISSANT DE CONCERT

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») est établi et diffusé par la société Chargeurs conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'Offre en date du 6 février 2024, apposé le visa n° 24-021 sur la note en réponse établie par la société Chargeurs (la « Note en Réponse ») dans le cadre de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Chargeurs (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 6 février 2024.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Chargeurs (www.chargeurs.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Chargeurs, 7 rue Kepler – 75116 Paris – France.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.